

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2026-0021

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée du produit biocide **TIMPEST ANTITARLO**,*

de la société **Mazzoni Mario Eredi s.r.l.**

enregistrée sous le numéro **BC-TW023617-03**

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise rédigé par l'Italie, Etat membre de référence, et harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 23 janvier 2026,

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N° 528/2012 ;

Considérant que selon l'article 37, paragraphe 1(c) du règlement (UE) N° 528/2012, tout Etat membre concerné peut adapter les conditions de l'autorisation à octroyer pour un produit biocide pour des motifs ayant traités à la santé humaine, que les conséquences pour la santé et la vie humaine seraient défavorables si le bois traité était utilisé dans un contexte impliquant un contact alimentaire et que, par conséquent, le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente,

Considérant que selon l'article 37, paragraphe 2 du règlement (UE) N° 528/2012, cette mesure de gestion a été communiquée au demandeur le 30 janvier 2026 et celui-ci a donné son accord.

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 7 juillet 2035.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	TIMPEST ANTITARLO
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	CURATIM I SOLVENT OBBIATEX ICSPE

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Mazzoni Mario Eredi s.r.l.
	Adresse	Via Isonzo, 28 34070 MOSSA Italie
Numéro de demande	BC-TW023617-03	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2026-0021	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Mazzoni Mario Eredi s.r.l.
Adresse du fabricant	Via Isonzo, 28 34070 MOSSA Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Isonzo, 28 34070 MOSSA Italie

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Limaru NV (agissant pour Tagros Chemicals India Private Ltd)
Adresse du fabricant	Business Center Mezzo, Paalsesteenweg 170 BUS 7 3583 Beriongen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Private Ltd. SIPCOT Industrial Complex, Kudikadu A4/1&2 607005 Cuddalore, Tamil Nadu Inde

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,344

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	Hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	Substance non active	(*)	(*)	99,656

2.2. Type de formulation

AL (autre liquide, prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH208 : Contient de la perméthrine (CAS 52645-53-1). Peut produire une réaction allergique. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison/ un médecin. P331 : NE PAS faire vomir. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	Contient des hydrocarbures C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques



4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Industriels – Trempage automatisé - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : trempage automatisé
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Fût en acier (200 L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- L'application doit être réalisée par des utilisateurs industriels seulement.
- Appliquer 0,2 L de produit / m².
- Utiliser un chariot élévateur ou un équipement similaire pour descendre le bois dans le bac de trempage ou le transférer dans un bain de trempage. Après le temps prédéterminé passé dans la cuve, le bois est transféré à l'aide du chariot élévateur (ou d'un équipement similaire) vers une zone de stockage où il est mis à sécher.
- En cas d'observation de phénomène de résistance au produit, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- La perméthrine est connue pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler, appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 6 (conforme aux requis de la norme européenne EN 13034 ou équivalent) pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Le produit doit être chargé à l'aide d'un système de pompage/transfert entièrement automatisé.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.



- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries. Tout rejet de produit doit être collecté en vue de sa réutilisation ou de son élimination.
- Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Professionnels – Brossage et trempage manuel - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage / trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L) Bidons en fer blanc (2,5 L, 10 L, 25 L)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- En cas d'observation de phénomène de résistance au produit, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- La perméthrine est connue pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.



Brossage uniquement :

- Verser le produit dans un bac/bol/seau en métal ou en plastique propre.
- Appliquer le produit sur le bois à l'aide d'un pinceau en respectant la dose de 0,2 L de produit par m².
- Le nettoyage de la brosse peut être fait à l'aide d'un solvant organique.
- Ne pas rincer l'équipement avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité.

Trempage manuel uniquement :

- Dose : 0,2 L de produit par m².
- Placer l'objet en bois dans le bac de trempage.
- Maintenir l'objet en bois sous le niveau du produit de préservation du bois à l'aide d'un bâton et/ou utiliser une brosse pour appliquer le produit de préservation sur l'objet en bois dans la cuve de trempage.
- Retirer ensuite l'objet en bois du bac de trempage et le laisser sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces / zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le même jour par trempage manuel et par brossage.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris.

Brossage uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage de l'équipement (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 6 (conforme aux requis de la norme européenne EN 13034 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Trempage manuel uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 3 ou 4 (conforme aux requis de la norme européenne EN 14605 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Pour le nettoyage/ la maintenance du bac, le produit doit être vidangé et rechargé à l'aide d'un système entièrement automatisé ou semi-automatisé.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages – Professionnels – Brossage et trempage manuel - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Action différée pour les insectes à larves xylophages. Action rapide pour le capricorne des maisons (<i>H. bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Application sur du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage / trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement curatif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L) Bidons en fer blanc (2,5 L, 10 L, 25 L)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'observation de phénomène de résistance au produit, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente. - La perméthrine est connue pour provoquer le développement de résistance de certains organismes (c'est-à-dire que le produit peut perdre de son efficacité en cas d'utilisation fréquente). Le produit doit être utilisé avec précaution et conformément au mode d'emploi afin de limiter le développement d'une résistance. - Alternner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents. <p>Brossage uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Verser le produit dans un bac/bol/seau en métal ou en plastique propre. - Appliquer le produit sur le bois à l'aide d'un pinceau en respectant la dose de 0,2 L de produit par m². - Le nettoyage de la brosse peut être fait à l'aide d'un solvant organique. - Ne pas rincer l'équipement avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité. <p>Trempage manuel uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doses : 0,2 L de produit par m². - Placer l'objet en bois dans le bac de trempage. - Maintenir l'objet en bois sous le niveau du produit de préservation du bois à l'aide d'un bâton et/ou utiliser une brosse pour appliquer le produit de préservation sur l'objet en bois dans la cuve de trempage. - Retirer ensuite l'objet en bois du bac de trempage et le laisser sécher.



4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces / zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le même jour par trempage manuel et par brossage.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Peut être nocif pour les espèces protégées telles que les chauves-souris, les frelons ou les oiseaux. La présence d'espèces protégées dans la zone à traiter doit être évaluée avant l'utilisation du produit. Des mesures de protection appropriées doivent être prises si nécessaire.

Brossage uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage de l'équipement (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 6 (conforme aux requis de la norme européenne EN 13034 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).

Trempage manuel uniquement :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme européenne EN 374 ou équivalent pendant la manipulation du produit et le nettoyage/ la maintenance de la cuve (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Porter une combinaison de protection au minimum de type 3 ou 4 (conforme aux requis de la norme européenne EN 14605 ou équivalent) pendant la manipulation du produit (le matériau doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- Pour le nettoyage/ la maintenance de la cuve, le produit doit être vidangé et rechargé à l'aide d'un système entièrement automatisé ou semi-automatisé.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-



4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Non-professionnels – Brossage – Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum De Geer</i>) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit /m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Verser le produit dans un bac/bol en métal ou en plastique propre. - Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par brossage, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m². - Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets. Traiter au maximum 5 m² de bois. - Le nettoyage de la brosse peut être fait à l'aide d'un solvant organique. - Ne pas rincer l'équipement avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées. - La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 5 m². - Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces / zones traitées jusqu'au séchage complet. - Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit. - Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques. - Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié - Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Traitement préventif contre les insectes à larves xylophages et les termites souterrains – Non-professionnels – Pulvérisation - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer)) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes</i> spp)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement préventif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc munie d'un dispositif de pulvérisation intégré (250 mL)

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets.
- Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par pulvérisation, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m².
- Le débit est d'environ 0,2 mL de produit par pulvérisation. En fonction de l'étendue de la surface à traiter, adapter le nombre de pulvérisations.
- Un pulvérisateur suffit pour traiter une surface en bois de 1,25 m².

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 1.25 m².
- La pulvérisation est uniquement autorisée vers le bas.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces/ zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.



- Ne pas appliquer dans des pièces contenant des aquariums ou terrariums.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié
- Le produit peut nuire aux chauves-souris. Ne pas utiliser le produit dans les zones où vivent des chauves-souris.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages – Non-professionnels – Brossage - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) Action différée pour les insectes à larves xylophages Action rapide pour le capricorne des maisons (<i>H. bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Application sur du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : brossage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement curatif : 0,2 L de produit / m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc (500 mL, 1 L)

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Verser le produit dans un bac/bol/seau en métal ou en plastique propre.
- Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par brossage, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m².
- Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets. Traiter au maximum 5 m² de bois.
- Le nettoyage du pinceau peut être réalisé à l'aide d'un solvant organique.
- Ne pas rincer le matériel d'application avec de l'eau. Réutiliser ou éliminer en toute sécurité.



4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Manipuler et appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 5 m².
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces/ zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Peut être nocif pour les espèces protégées telles que les chauves-souris, les frelons ou les oiseaux. La présence d'espèces protégées dans la zone à traiter doit être évaluée avant l'utilisation du produit. Des mesures de protection appropriées doivent être prises si nécessaire.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Usage # 7 – Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages – Non-professionnels – Pulvérisation - Intérieur

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages - Larves <ul style="list-style-type: none"> - Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) - Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i> De Geer) - Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) <p>Action différée pour les insectes à larves xylophages. Action rapide pour le capricorne des maisons (<i>H. bajulus</i>)</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Application sur du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application superficielle : pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Traitement curatif : 0,2 L de produit /m ²



Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en fer blanc munie d'un système de pulvérisation intégré (250 mL)

4.7.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit seulement sur de petites surfaces ou objets.
- Dépoussiérer la surface du bois à traiter et appliquer le produit par pulvérisation, en respectant le taux d'application de 0,2 L de produit par m².
- Le débit est d'environ 0,2 mL de produit par pulvérisation. En fonction de l'étendue de la surface à traiter, adapter le nombre de pulvérisations.
- Un pulvérisateur suffit pour traiter une surface en bois de 1,25 m².

4.7.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit et sécher le bois fraîchement traité dans des zones bien ventilées.
- La surface de bois à traiter ne doit pas excéder 1,25 m².
- La pulvérisation est uniquement autorisée vers le bas.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques (surtout les chats) éloignés des surfaces/ zones traitées jusqu'au séchage complet.
- Les personnes non impliquées, les animaux domestiques et les animaux de rente ne doivent pas être présents pendant l'application du produit.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente et domestiques.
- Ne pas appliquer dans des pièces contenant des aquariums ou terrariums.
- Durant l'application du produit sur le bois et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Peut être nocif pour les espèces protégées telles que les chauves-souris, les frelons ou les oiseaux. La présence d'espèces protégées dans la zone à traiter doit être évaluée avant l'utilisation du produit. Des mesures de protection appropriées doivent être prises si nécessaire.

4.7.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.7.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.7.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Appliquer uniquement sur du bois ou produit à base de bois non-exposés aux intempéries et à l'humidité (classe d'usage 1).
- Ne pas diluer (produit prêt à l'emploi).
- Après l'application, laisser sécher le bois traité. Temps de séchage : sec au toucher.
- Après l'application, se laver les mains et le visage abondamment avec de l'eau et du savon.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliment pour animaux, d'eau potable ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- La perméthrine peut être dangereuse pour les chats. En cas d'exposition, consulter immédiatement un vétérinaire et lui montrer l'emballage.
- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. En cas de symptômes : Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ex. bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons ou d'aliments pour animaux.
- Stocker dans l'emballage d'origine, dans un endroit sec et bien ventilé.
- Maintenir l'emballage fermé.
- Durée de conservation : 2 ans.



6. Autre(s) information(s)

(*) numéro CAS dans les pays non soumis à la réglementation REACH ainsi que dans les réglementations non actualisées à ce jour avec la nouvelle nomenclature des solvants hydrocarbonés : 64742-48-9.

- Contient de la perméthrine, peut être dangereux / toxique pour les animaux domestiques (par exemple chats, poissons et autres organismes aquatiques)
- Les titres complets des normes EN référencées dans les sections « Mesures de gestion de risques » sont les suivants :
 - EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.
 - EN 13034 – Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (Équipement de type 6 et Type PB [6]).
 - EN 14605 – Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4), y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB (3) et PB (4)).

DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE).

- « Professionnels » désigne les professionnels formés si la législation nationale l'exige.